



Procédure de consultation

Parlement fédéral

Iv.pa. Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'article 50 LEI en cas de violence domestique

La commission propose d'élargir et de préciser la réglementation relative aux cas de rigueur dans la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) afin d'offrir une meilleure protection aux ressortissantes et ressortissants étrangers victimes de violence domestique.

Date d'ouverture: 24 novembre 2022

Date limite: 15 mars 2023

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:

https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2022/79/cons_1

1^{er} décembre 2022

Chancellerie fédérale

